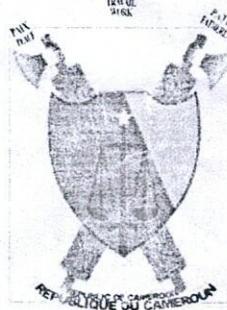


REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

PREFECTURE DE MONATELE

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES  
MARCHES PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

**DECISION PREFECTORALE N° 01/DP/JO3/SGAMP DU**

**12 SEPT 2025**

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 01/AONO/JO3/DDTP-L/CDPM/2025 DU 29/07/2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE :

ENTREE AUTOROUTE -CARREFOUR NKOLMEYANG-FERME (6.000 KM)

**MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE.**

FINANCEMENT : BIP MINTP 2025

- Vu la constitution ;  
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion de finances publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat;  
Vu La loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;  
Vu le décret n°2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination des Préfets ;  
Vu la circulaire 00013995/LC/PR/MINMAP/CAB du 31 décembre 2024, portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;  
Vu La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu La circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB du 23/07/2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;  
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° 01/AONO/JO3/DDTP-L/CDPM/2025 DU 29/07/2025 et son additif rectificatif N°001 DU 28/08/2025  
Vu le rapport d'analyse des offres ;  
Vu Le Procès-verbal d'examen du Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres  
Vu La Notification de la Proposition du Résultat infructueux à Monsieur le Préfet de la Lékié.

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE, AUTORITE CONTRACTANTE**

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>: L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01/AONO/JO3/DDTP-L/CDPM/2025 DU 29/07/2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE : ENTREE AUTOROUTE -CARREFOUR NKOLMEYANG-FERME (6.000 KM) Est déclaré infructueux.

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Monatélé, le **12 SEPT 2025**

**LE PREFET DE LA LEKIE**  
(Autorité Contractante)

Ampliations

- ARMP/Centre
- DDMAP-L;
- DDTPLAKIE
- Pdt/CDPM-L;
- Intéressé ;
- AFFICHAGE ;
- Chrono/Archives



**IMOU KAMSU Patrick**,  
Administrateur Civil Principal  
Mars - Echelle